

Conseil municipal

vendredi 31 juillet 2020

Compte-rendu

Etaient présents: Monsieur RAGAGE Bernard, Madame SOILLY Sylvie (arrivée avant la fin du point n°1), Madame SOUPAULT Nicole (arrivée au point n°2), Monsieur DAL PIVA Jean Louis, Monsieur PAIN Ralph, Monsieur VION Alain, Monsieur BROUSSE Denis, Madame TERRIEN Claudie, Madame LAULIAC Véronique, Madame SALMON Céline, Monsieur BUYCK Daniel, Monsieur TRUCHOT Patrick

Absent(s) excusé(s) ayant donné pouvoir

Absent(s) excusé(s): Roselyne BLIN, Jean-Philippe SOURD, Monsieur POTRON Jérôme

Secrétaire de la séance: Daniel BUYCK

Date de Convocation : vendredi 24 juillet 2020

Ordre du jour:

1. Attribution du marché travaux: extension réseaux du Croiset
2. Convention financière SDEY: extension de réseau
3. Affaires financières
4. Rapport sur l'eau
5. Subventions 2020
6. Délégués GEMAPI
7. Délégués AGEDI
8. Délégués CLETC
9. Délégués ATD

La séance est ouverte à 18 h 08. Monsieur Daniel BUYCK est nommé secrétaire de séance.

Après s'être assuré que le quorum est atteint, Monsieur le Maire souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

Approbation du compte-rendu de la réunion précédente.

Le compte-rendu de la séance précédente est approuvé à l'unanimité.

Le Maire demande l'autorisation d'ajouter deux points à l'ordre du jour :

Point 10: réduction du temps de travail d'un agent

Point 11: nœud de raccordement optique

Le Maire cite les noms des contribuables qui ont été désignés commissaires de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID) par le Directeur Départemental des Finances Publiques.

COMMISSAIRES TITULAIRES (NOM Prénom)	COMMISSAIRES SUPPLEANTS (NOM Prénom)
BLIN Roselyne LAULIAC Véronique AMAND Gabriel SOILLY Régis SOURD Jean-Philippe ROBBE Bernard	SOILLY Sylvie DAL PIVA Jean-Louis POTRON Jérôme VION Alain BLIN Nicolas GILLOT François

ATTRIBUTION DU MARCHÉ TRAVAUX EXTENSION RESEAUX DU CROISSET CHOIX DE L'ENTREPRISE (DE 066 2020)

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'une consultation pour l'attribution du marché de travaux d'extension des réseaux du service d'assainissement chemin du Croiset a été lancée le 07 juillet 2020 auprès de cinq entreprises de travaux publics et de cabinets de contrôle. La commission d'appel d'offres réunie le lundi 27 juillet 2020 a examiné les propositions des entreprises ayant répondu comme ci-dessous:

ENTREPRISE	SARL DU HAUT MORVAN	COLAS
Critère n°1 Valeur technique (50%)	50/50 L'entreprise dispose de moyens matériels adaptés et présente des références similaires	50/50 L'entreprise dispose de moyens matériels adaptés et présente des références similaires
Critère n°2 Valeur prix (50%)	68 363.72€ HT 50/50	83 819.87€ HT 29.20/50
TOTAL	100/100	79.20/100
Classement	1 ^{er}	2 ^{ème}

ENTREPRISE	ADTEC	SAVAC
Montant HT	2380.00€	2591.00€
Classement	1 ^{er}	2 ^{ème}

- **DIT** que la commission d'appel d'offres a proposé de retenir l'entreprise SARL du Haut Morvan, **AFFIRME** que concernant les prestations de contrôle, la société ADTEC pour un montant de 2380.00 € HT s'est avérée la mieux disante.

Le Conseil Municipal, **DECIDE** de suivre l'avis de la commission d'appel d'offres en retenant l'entreprise SARL du Haut Morvan et la Société ADTEC, **AUTORISE** le Maire à signer tout document afférent à cette décision.

Dans le cadre du plan de relance, ces travaux d'extension de réseaux peuvent faire l'objet d'une aide de l'État au titre de la DETR.

Le Conseil Municipal, **CHARGE** le Maire de demander les subventions au titre de la DETR.

EXTENSION RESEAUX: TRAVAUX ASSAINISSEMENT SOUS LES PLATEAUX (DE 067 2020)

Le Maire expose que suite au diagnostic du réseau assainissement présenté par le cabinet AVRE CONSEIL, il s'avère nécessaire d'engager un programme de rénovation des réseaux. Le Maire indique qu'il serait bon de réaliser une première tranche de remplacement des réseaux des canalisations en grès dans la partie de la rue de l'école sur laquelle les plateaux ralentisseurs vont être réalisés. Après consultation, le Maire propose de confier la réalisation des travaux à l'entreprise COLAS pour un

montant de 21 064.62€ HT après négociation. Ces travaux peuvent faire l'objet d'aides de l'état dans le cadre du plan de relance et de l'Agence du bassin Seine Normandie.

Le Conseil Municipal, **APPROUVE** la réalisation de ces travaux et l'attribution de la commande à l'entreprise Colas, **AUTORISE** le Maire à signer tout document afférent à cette décision, le **CHARGE** de solliciter les subventions au titre de la DETR et une aide au financement de l'Agence de bassin Seine Normandie.

CONVENTION FINANCIERE SDEY: EXTENSION DE RESEAUX (DE 068 2020)

Le Maire informe le Conseil Municipal du projet d'extension des réseaux EXTENSIONS SYLVESTRE/BONNET et CUISINIER.

Vu le projet d'extension des réseaux EXTENSIONS SYLVESTRE/BONNET et CUISINIER, dont le coût estimatif global s'élève à 75 891.29€ TTC,

Le Conseil Municipal, **ACCEPTE** les travaux proposés par le SDEY et leur financement selon les termes de la convention financière, à savoir :

Type de travaux	Montant TTC	Montant HT	TVA (Récupérée par le SDEY)	Part commune 66% du HT	SDEY 34% du HT
Basse Tension	43 029.85 €	35 858.21 €	7 171.64 €	23 666.42 €	12 191.79 €
Type de travaux	Montant TTC	Montant HT	TVA (Récupérée par le SDEY)	Part commune 50% du HT	SDEY 50% du HT
Eclairage Public	14 618.35 €	12 181.96 €	2 436.39 €	6 090.98 €	6 090.98 €
Type de travaux	Montant TTC	Montant HT	TVA	Part commune 50% du HT	SDEY 50% du HT
Génie civil d'Eclairage Public	1 840.47 €	1 533.73 €	306.74 €	766.86 €	766.87 €
Type de travaux	Montant TTC	Montant HT	TVA	Part commune 70% du TTC	SDEY 30% du TTC
Génie Civil Réseaux Télécom	16 402.62 €	13 668.85 €	2 733.77 €	11 481.83 €	4 920.79 €
TOTAL	75 891.29 €	63 242.75 €	12 648.54 €	42 006.31 €	23 970.43 €

S'ENGAGE à participer au financement desdits travaux et, pour les travaux supérieurs à 15 000€, à verser une avance sur sa participation financière égale à 50% de celle-ci, **RÉGLERA** le solde tel qu'il ressortira des décomptes généraux et définitifs des entreprises ayant effectué les travaux sur présentation par le SDEY du titre de paiement correspondant, **AUTORISE** le Maire à signer tout document afférent à cette opération, en particulier la convention financière, **DIT** que les dépenses correspondantes sont inscrites au budget de l'année 2020 – article 2041582 pour les travaux d'investissement et au 605 et 758 pour les travaux de fonctionnement réseaux télécom.

BUDGET ASSAINISSEMENT: DECISION MODIFICATIVE N°1 (DE 069 2020)

Les crédits ouverts pour le règlement du diagnostic assainissement étaient inscrits au budget au compte 2315 alors que l'imputation est en réalité au compte 203. Pour permettre le règlement du solde de l'opération, le Conseil Municipal, **AUTORISE** le virement de la somme du compte 2315 au compte 203 pour un montant de 22 500€.

RAPPORT ANNUEL SUR L'EAU 2018 (DE 070 2020)

Vu l'article L.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales,
 Vu la loi n°95-101 du 2 février 1995 et du décret n°2005-236 du 14 mars 2005, relatif aux rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable,
 Le Conseil Municipal, **DONNE** acte à Madame SOILLY, adjointe, de la présentation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service de l'eau de la Commune relatif à l'exercice 2018 qui ne suscite pas d'observation particulière, **DIT** que la présente délibération sera notifiée à Monsieur le Président du Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable Terre Plaine Morvan, **AJOUTE** que ce rapport est consultable en mairie.

SUBVENTIONS 2020 (DE 071 2020)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
 Considérant l'analyse de la commission "Communication et vie associative" du 24 juillet 2020,
 Le Conseil Municipal, **DÉCIDE** d'octroyer les subventions selon le tableau suivant:

Association	Montant	Observation
Association de défense du Trinquelin	100 €	12 voix POUR (R. PAIN ne participe pas au vote)
Badminton	100 €	A l'unanimité Sur présentation de factures
Club de football	500 €	A l'unanimité Sur présentation de factures
Club de l'amitié	50 €	A l'unanimité
Mémoires Vivantes	50 €	A l'unanimité
UNCAFN	100 €	A l'unanimité Sur présentation de factures
Vélo Massif Morvan	600 €	A l'unanimité Sur présentation de factures et sous réserve que les manifestations aient lieu
OXFAM	3300 €	A l'unanimité Sur présentation de factures
TOTAL :	4 800 €	

et **DIT** que ces subventions sont inscrites au budget primitif 2020 à l'article 6574.

Considérant les retombées des années précédentes quand le trailwalker fait escale à Quarré-les-Tombes,
 Le Conseil Municipal, **RENOUVELLE** sa participation au trailwalker 2020, **VALIDE** le montant définitif de la subvention qui n'excédera pas 3 300 euros pour 2020, **AUTORISE** le Maire à signer tout document entrant dans l'application de cette délibération, notamment la convention portant sur le trailwalker 2020, **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2020.

DELEGUES GEMAPI (DE 072 2020)

Vu les délibérations 085-2015 du 19 novembre 2015 et n° 014-2016 du 01 février 2016,
 Le Conseil municipal est appelé à élire des nouveaux délégués représentants GEMAPI

Le Conseil Municipal,

ELIT

DELEGUE TITULAIRE
 * Ralph PAIN

DELEGUE SUPPLEANT
 * Patrick TRUCHOT

DESIGNATION D'UN DELEGUE AU SEIN DU SYNDICAT AGEDI (DE 073 2020)

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'à la suite de son élection en date du 26 mai 2020, il est nécessaire de désigner, conformément à l'article 7 des statuts de l'A.GE.DI., un délégué au sein de l'assemblée spéciale du syndicat.

La collectivité relevant du collège n°1, doit désigner un délégué parmi ses membres. Le Conseil Municipal, **DESIGNE** Madame Céline SALMON conseillère municipale déléguée, comme déléguée de la commune de QUARRE-LES-TOMBES au sein de l'assemblée spéciale du syndicat mixte ouvert A.G.E.D.I. conformément à l'article 10 des statuts, **AUTORISE** Monsieur le Maire, à effectuer les démarches nécessaires pour faire connaître au syndicat la présente décision.

DELEGUE CLETC (DE 074 2020)

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que par délibération du 20 décembre 2016, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Avallon-Vézelay-Morvan (CCAVM) a instauré la fiscalité professionnelle unique (FPU) à compter du 1^{er} janvier 2017.

Conformément au Code Général des Impôts, il a été créé une Commission Locale d'Évaluation des Transferts de Charges (CLETC). Cette commission composée de 48 membres, soit un représentant par commune membre a vocation à se réunir pour étudier et rendre ses conclusions sur le montant des charges transférées aux communes dans le cadre d'un transfert de compétence et celui des attributions de compensation à verser aux communes.

Monsieur le Maire demande qui est candidat.

Monsieur le Maire, en sa qualité de Vice-Président en charge des finances de la CCAVM présente sa candidature.

Le Conseil Municipal, **ELIT** le Maire, Monsieur Bernard RAGAGE, comme représentant de la commune de Quarré-les-Tombes à la CLETC, **DIT** que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Président de la CCAVM.

DELEGUES ATD (DE 075 2020)

Le Maire propose au Conseil Municipal de procéder à l'élection d'un représentant titulaire et d'un représentant suppléant pour siéger au sein de l'Agence Technique Départementale.

Monsieur le Maire demande qui est candidat.

Monsieur Jean-Louis DAL PIVA se propose d'être délégué titulaire et Monsieur Ralph PAIN délégué suppléant.

Le Conseil Municipal, **ELIT** Monsieur Jean-Louis DAL PIVA comme représentant titulaire de la commune de QUARRE-LES-TOMBES pour siéger au sein de l'Agence Technique Départementale, **ELIT** Monsieur Ralph PAIN comme représentant suppléant de la commune de QUARRE-LES-TOMBES pour siéger au sein de l'Agence Technique Départementale.

REDUCTION DU TEMPS DE TRAVAIL D'UN AGENT (DE 076 2020)

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 modifié, portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés sur des emplois permanents à temps non complet,

Considérant la nécessité de modifier le temps de travail d'un emploi permanent à temps non complet compte-tenu de soucis de santé de l'agent et des contraintes physiques liées à son poste,

Le Maire expose au Conseil Municipal que suite à la demande de l'agent et afin de pouvoir lui proposer un poste adapté à ses restrictions, il est nécessaire de modifier la durée hebdomadaire de travail d'un emploi d'adjoint technique permanent à temps non complet de 22 heures hebdomadaires à 17 heures hebdomadaires annualisées.

Le Conseil Municipal, (12 POUR 1 ABSTENTION : Monsieur BUYCK), **DECIDE** de la réduction, à compter du 01 août 2020, d'un emploi permanent à temps non complet de 22 heures hebdomadaires à un emploi de 17 heures hebdomadaires annualisées, **AUTORISE** le Maire à signer tout document afférent à cette décision.

NOEUD RACCORDEMENT OPTIQUE (DE 077 2020)

Dans un mail reçu en date du 29 juillet 2020, le Groupe Altitude Infrastructure demande au Conseil Municipal de délibérer afin de matérialiser l'accord de principe concernant l'implantation d'un nœud de raccordement optique à proximité du terrain de football. Le bâtiment de 12m² qui sera construit pourra recevoir 15 000 prises.

Le Conseil Municipal, **VALIDE** l'implantation d'un nœud de raccordement optique, **AUTORISE** le Maire à signer tout document afférent à cette décision.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Marché:

Suite au comportement des visiteurs et des exposants sur le marché, le port du masque reste obligatoire jusqu'à nouvel ordre.

Zones blanches:

Suite à la décision du Chef de l'Etat de couvrir toutes les zones blanches, tous les opérateurs téléphoniques ont été mobilisés pour l'installation d'antennes. L'opérateur FREE a déjà contacté la Mairie pour l'installation de deux antennes. Le dossier d'information Mairie (DIM) peut être consulté en mairie jusqu'au 24 août 2020.

Eolienne:

Un rendez-vous est sollicité afin d'étudier l'opportunité d'une implantation d'éoliennes sur la commune.

Compteurs LINKY:

Le Maire indique qu'il a déjà reçu plusieurs courriers concernant l'installation de compteurs LINKY sur la commune et demandant au Conseil Municipal de délibérer pour refuser le déclassement des compteurs existants. Le Maire rappelle que toute initiative a été déboutée au tribunal administratif.

Assainissement:

Les premières visites de contrôle d'assainissement non collectif (SPANC) auront lieu le mardi 4 août. La prestation sera réalisée par la société ASSAINICLEAN. Les techniciens en charge de ces missions seront Mr. CANO Morgan et Mr. PETIT Christophe. Ils auront en leur possession une attestation de mission déléguée par SUEZ EAU FRANCE.

CCAVM:

Monsieur Bernard RAGAGE a été élu 2^{ème} vice-président en charge des finances.

Madame Sylvie SOILLY a été élue conseillère déléguée du bureau du conseil communautaire.

Sécheresse:

La commune est en alerte renforcée (niveau 3) pour la sécheresse.

Fin de séance 20h23